Département DE LA SARTHE



Conseil Municipal 16 juin 2023

Liste des délibérations

Membres en exercice: 15 - Présents: 11 - Pouvoir: 1 - Votants: 12

POINT	N° DÉLIBÉRATION	OBJET	DÉLIBÉRÉ
1		Election du secrétaire de séance	Mme Marie-Noëlle DUJARDIN a été désignée secrétaire de séance.
2		Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 12 mai 2023	Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2023 a été adopté.
4	032/2023 Annule et remplace D006/2023	Budget principal – Exercice 2023 – Remboursement anticipé d'un emprunt	Le Conseil Municipal a validé le remboursement anticipé de l'emprunt n°00067620879 à taux variable, contracté en 2010, pour un montant de 13 748,13 €.
5	033/2023 Annule et remplace D031/2023	Acquisition de parcelles "Rue de la Liberté"	Le Conseil Municipal a : - validé l'acquisition de 3 m² sur la parcelle AH48 pour 1 € symbolique ; - validé l'acquisition de 12 m² sur les parcelles AH50 et AH53 pour 1 € symbolique Total de la vente = 2 € ; - validé le paiement des frais notariés s'y afférent.
6.1.	034/2023	Assainissement collectif - Rapport annuel du délégataire SUEZ 2022	Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel d'activités 2022.
6.2.	035/2023	Schéma directeur d'assainissement_Consultation pour le choix d'un maître d'œuvre	Le Conseil Municipal a autorisé Mme la Maire à : - lancer une consultation afin de sélectionner un bureau d'études pour réaliser le schéma directeur d'assainissement de la commune ; - signer les actes nécessaires au déroulement de la procédure, permettant au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du prestataire pour la réalisation de l'étude ; - valider l'offre de l'AMO Collectivités Conseils de Mont-Saint-Aignan (76) pour un montant de 5300,00 H.T.
7	036/2023	Validation de devis_Travaux école René Langlais	Le Conseil Municipal a retenu la proposition la moins-disante de l'entreprise Maçonnerie Mancelle SOYER de Sillé-le-Philippe (72) pour un montant global de 15 150,79 € H.T.
8	037/2023	Rénovation énergétique des bâtiments communaux_ Etude de faisabilité géothermique	Le Conseil Municipal a décidé : - de confirmer que le projet d'étude pour 8 532,00 € H.T. est conforme à l'objet de la demande de la commune ; - de solliciter le Département pour la réalisation de l'étude ; - d'accepter de participer à 30 % du coût de l'étude .